

que les avis de l'honorable monsieur sont praticables, je les adopterai.

M. PLUMB—A propos de l'inspection des compagnies d'assurance, je demanderai si c'est le gouvernement qui prend la responsabilité d'envoyer l'inspecteur, et comment se fait l'inspection.

M. CARTWRIGHT—L'inspecteur visite toutes ces compagnies une fois par année, et quelquefois plus souvent, et examine l'état de leurs affaires. Elles sont aussi obligées de nous faire un rapport détaillé sur leurs affaires, et le gouvernement a le droit de demander d'autres renseignements, s'il croit que ceux qui lui sont fournis ne sont pas assez complets.

C'est le système actuellement suivi, et je puis ajouter qu'il a produit de bons résultats, car plusieurs compagnies qui auraient probablement continué à marcher comme elles étaient et seraient devenues tout à fait insolvables, ont été induites à se mettre en état de solvabilité ou à discontinuer leurs opérations. Jusqu'ici l'ouvrage a été fait par les employés du gouvernement, et nous n'avons pas été obligés de demander de l'aide extérieure, bien que cela puisse devenir nécessaire dans certaines circonstances.

M. MITCHELL—Je me plains chaque année qu'il y a une compagnie à Ste. Catherine, Ontario, qui étend ses opérations dans tout le pays, et qui refuse toujours de payer les pertes des assurés. Elle se retranche derrière le fait qu'elle a reçu une charte du Parlement d'Ontario, et que par conséquent ceux qui s'y assurent n'ont aucun recours contre elle. La compagnie admet les réclamations, mais elle refuse de les payer.

M. CARTWRIGHT—Le seul pouvoir du gouvernement sur ces compagnies est de leur refuser un permis. Dans le cas actuel, tout ce qu'il peut faire est de notifier la compagnie qu'elle doit cesser de faire des opérations, comme elle en fait. Je crois qu'elle a été notifiée à cet effet par le ministre de la Justice.

Je pense que les gens seraient bien fondés à poursuivre la compagnie pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes.

Le crédit est voté.

XXI COMMISSION GÉOLOGIQUE.
150 Explorations géologiques..... \$50,000

M. LANGEVIN—La somme de \$6,050 est très élevée pour des cartes et rapports. Peut-être l'honorable ministre pourrait-il nous dire le nombre de cartes imprimées, où elles le sont, et comment elles sont distribuées.

M. MILLS—Elles sont maintenant imprimées à Montréal; chaque membre de la Chambre en reçoit deux et quelquefois plus. Je crois qu'il en est imprimé 4,000; mais j'apporterai tous les détails demandés.

M. CURRIER—Quelles mesures a-t-on prises pour transporter le Musée Géologique à Ottawa? On nous a dit l'année dernière que l'on prenait des dispositions à cet effet.

M. MILLS—Il faudrait dépenser une somme très considérable pour installer un musée convenable, avant que cette division du département de l'Intérieur ne puisse être transférée d'Ottawa à Montréal, et tant que nous n'aurons pas construit un édifice convenable ici, il ne pourra être rien fait à cet égard. Ce serait sans doute plus commode s'il était fixé à Ottawa. A Montréal, nous payons \$1,000 par année pour loyer, et cette somme, si elle était capitalisée, aiderait à la construction d'un nouvel édifice.

M. LANGEVIN—On nous demande de voter \$50,000 piastres pour les explorations géologiques, sans que nous ayons aucun rapport de la Commission sur l'emploi des fonds, ni sur l'ouvrage qui est fait.

M. MILLS—Le rapport est prêt et sera publié bientôt.

M. TUPPER—C'est la première fois que l'on demande à la Chambre de voter de l'argent avant d'avoir un rapport.

M. MILLS—Cela s'est toujours fait dans le cas actuel.

M. TUPPER—Je suis bien aise de savoir que nous l'aurons durant la session, mais en l'absence du rapport, le ministre de l'Intérieur devrait donner à la Chambre un aperçu de ce qui a été fait.

Il est peut-être fort commode pour le gouvernement de payer \$6,000 ou \$7,000 par année à une compagnie